



Parole d'expert

Petits et grands mystères des signatures au dos des timbres

On le sait, le diable se cache souvent dans les détails. Concernant la philatélie, un bon exemple en est les marques au tampon que l'on trouve fréquemment apposées au dos des timbres. Celles-ci sont tellement discrètes que certains collectionneurs ont tendance à leur accorder peu d'attention. Grossière erreur ! Car il en va de ces marques comme des notes en petits caractères au bas des contrats d'assurance : il convient de les examiner avec le plus grand soin, sous peine de tomber dans de véritables chausse-trappes. Décryptage.

Un nombre de signatures incalculable

Disons-le clairement : personne ne s'est encore attaché à recenser l'intégralité des signatures existant au dos des timbres-poste, et ce travail ne sera sans doute jamais effectué, tant il serait titanesque. Il était en effet extrêmement commun, jusqu'au milieu du XXe siècle, pour les collectionneurs et les négociants d'apposer leur marque sur les timbres qu'ils possédaient. Même si cette pratique s'est désormais perdue, il n'en reste pas moins que l'on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers le nombre de signatures ayant été un jour utilisées.

Dans ce contexte, l'important est de comprendre que la signification d'une signature diffère fortement, en fonction de l'identité de la personne en ayant fait usage.



Les marques de collectionneurs.

Elles avaient pour objectif principal de lutter contre le vol. Impossible, en effet, de revendre sans risque un timbre lorsque celui-ci est marqué ! Initialement, cette pratique était surtout le fait de grands collectionneurs (la confection d'un tampon étant relativement onéreuse). Elle s'est ensuite démocratisée avec la multiplication, au sein des associations, des carnets à choix (le but étant d'éviter que certains indécents ne subtilisent les timbres ou ne les remplacent par d'autres, de moindre qualité). Elle a fini par disparaître au tournant des années 50, les philatélistes voyant d'un mauvais œil

Sur cette page

Quelques marques de collectionneurs.

l'accumulation de cachets au dos de leurs timbres. Aujourd'hui, pour peu qu'elle soit discrète, la présence d'une marque de collectionneur n'entraîne pas de décote pour un timbre neuf**. En revanche, elle n'engendre pas de plus-value. Par ailleurs, les marques de collectionneurs peuvent constituer une thématique de collection amusante, dans la mesure où il en existe de différentes sortes : noms de famille, initiales, mais aussi symboles divers et variés.

Les signatures de négociants.

Nombreux ont été les marchands français et étrangers à signer les timbres qu'ils vendaient. Il s'agissait essentiellement pour eux de rassurer les collectionneurs en fournissant une forme de traçabilité : lorsqu'un timbre posait problème (= s'avérait être faux ou truqué), on pouvait sans difficulté identifier le marchand l'ayant mis sur le marché. Cette pratique a disparu, elle aussi, au milieu du XXe siècle. Attention : une signature de négociant ne vaut pas une signature d'expert, dans le sens où elle constitue une marque de provenance, et non un gage d'authenticité. On trouve ainsi régulièrement certaines signatures, émanant de marchands peu fiables, sur des timbres

faux ou réparés. Toutefois, il existe également de « bonnes signatures », c'est-à-dire des signatures de négociants dont on sait qu'ils ont exercé avec sérieux : citons Robert Blanc pour la France, Emile Pavoille pour les colonies françaises ou Willy Balasse pour la Belgique.

Les signatures d'experts.

La signature d'un expert a pour objet d'attester de l'authenticité d'un timbre. En ce sens, c'est celle qui a le plus d'intérêt pour le philatéliste : lorsqu'il la trouve au dos d'un timbre, il a la garantie que celui-ci n'est ni faux, ni réparé, et qu'il peut (en principe) acheter en confiance. Aujourd'hui, le nombre d'experts reconnus est très restreint, mais il en a existé de nombreux par le passé, dont la signature est d'une grande fiabilité : citons Aimé Brun, Henri Thiaude, Théodore Champion, Léon-Pierre Margue ou Roger North pour la France. Notez, par ailleurs, que le crédit à accorder à une signature d'expert est toujours plus important lorsque le timbre signé appartient à son domaine de prédilection (c'est-à-dire, en général, l'aire géographique au sein de laquelle il exerce).

Quand la petite histoire rejoint la grande

De nombreux timbres de France et des colonies françaises antérieurs à 1914 portent la marque de la maison allemande Gebrüder Senf, de Leipzig. Il ne s'agit en rien d'un hasard. Cette maison a en effet récupéré un grand nombre des collections pillées par les troupes d'occupation sur le territoire français pendant la Première Guerre mondiale...

Comment identifier une signature ?

Il y a quelques années, il n'y avait d'autre solution que de se plonger dans la littérature philatélique, et d'effectuer un véritable travail d'enquête... sans aucune garantie de résultat. Heureusement, Internet a changé la donne.

Les bases de données suivantes peuvent désormais vous aiguiller dans votre recherche :

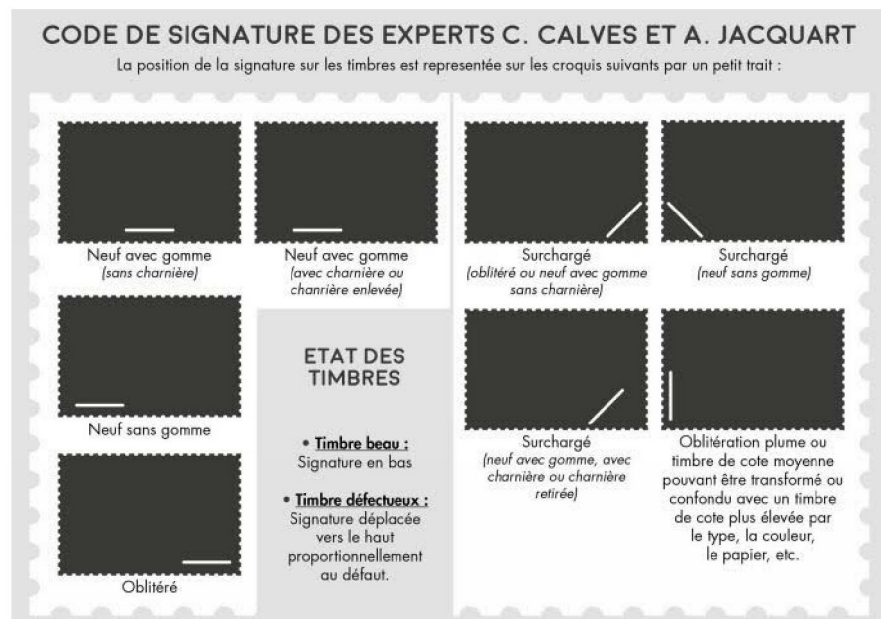
- <http://www.filatelia.fi> (en anglais) : experts et marchands actuels et passés de tous pays.
- http://home.giandri.altervista.org/0200/001FirmePeriti_A_B.html (en italien) : idem.
- <https://www.bpp.de/en/Expert-search.html> (en anglais) : experts allemands en activité.
- <http://www.aiep-experts.net/experts/>
- <http://www.timbres-experts.com/>



Parole d'expert

Signatures d'expert : l'emplacement fait la différence !

Lorsqu'un expert appose sa signature au dos d'un timbre, il respecte en général un code qui donne des informations sur l'état du timbre : neuf**, neuf*, sans gomme ou oblitéré ; sans défaut ou avec défaut(s), etc. Chaque expert possède son propre code. Il existe toutefois de fortes similarités entre ceux des différents experts français. Voici celui utilisé par la maison Calves :



Soyez vigilants : il est de plus en plus fréquent de voir proposés à la vente des timbres avec signatures authentiques... mais avec des descriptions ne correspondant pas à leur état réel. Méfiez-vous notamment :

Des timbres avec défauts vendus comme « superbes ».

Lorsque la signature est déplacée vers le haut, même légèrement, cela signifie nécessairement que le timbre est défectueux (c'est-à-dire avec pli, aminci, dent courte ou manquante, etc.). Plus la signature est positionnée haut sur le timbre, et

plus le ou les défaut(s) sont important(s).



Des timbres neufs sans gomme ou neufs* vendus comme neufs**.

Lorsque les timbres sont sans charnière, la signature est centrée. Plus elle est dé-

De haut en bas

Timbre signé comme avec défauts (plusieurs plis).



calée vers la gauche, et plus la charnière ou trace de charnière est importante. Lorsqu'elle est proche du bord inférieur gauche, cela signifie que le timbre est sans gomme.

Des timbres ordinaires vendus comme timbres ayant une cote plus élevée.

Lorsqu'un timbre de cote moyenne peut être confondu avec un autre plus rare (par le type, la couleur, le papier,



etc.), il est signé verticalement au lieu d'horizontalement. Ainsi, si on vous propose à l'achat un n°35 neuf (Napoléon 5c. vert pâle sur bleu – cote YT 2016 = 4 500 €) avec signature verticale, fuyez à toutes jambes ! Il ne peut s'agir que d'un n°20 (Napoléon 5c. vert), un timbre très similaire d'aspect, mais dont la valeur est bien inférieure (cote YT 2016 = 350 €).

Fausse signatures : l'imagination sans borne des faussaires



De nombreux faussaires ont eu l'idée, pour crédibiliser leur production (faux de toute pièce, timbres réparés et regommés), de les agrémenter de fausses signatures d'experts. Attention : il s'agit d'une pratique encore très répandue et toutes les signatures d'experts français sont concernées. Certains faux sont facilement détectables (ex. : signatures effectuées à la photocopie), d'autres en revanche sont plus réussis, et demandent un examen attentif pour être repérés. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'expert concerné pour vérification. Cette prestation est généralement gratuite.



De manière encore plus retorse, certains faussaires ont récemment pris l'initiative de « recréer » les signatures de négociants décédés depuis longtemps. Méfiez-vous absolument de ces marques (qui, la plupart du temps, ne ressemblent en rien aux signatures d'origine) : elles sont toujours apposées sur des timbres « à problème » (faux, réparés ou regommés), dans le but de les écouler plus facilement. Remarquez que certaines sont très similaires d'aspect (même taille, même police de caractère) : elles proviennent à coup sûr d'un seul et même « fabricant » !

Il n'existe aucun expert nommé Fälschung ou Neudruck !

Si vous rencontrez un jour un timbre avec une marque « Fälschung » au dos, ne la prenez pas pour une signature d'expert ! Il s'agit tout simplement du terme allemand signifiant « faux ».

De la même manière, « Neudruck » signifie réimpression, « Stempel falsch » oblitération fautive et « Aufdruck falsch » surcharge fautive.

De haut en bas

Timbre signé comme sans gomme.

Timbre avec fausse surcharge et fausse signature à la photocopie.

Même l'emplacement de la signature n'est pas respecté : pour un oblitéré avec surcharge, elle aurait dû se trouver à droite !

Marchand	Signature authentique	Signature fausse
<p>Willy Balasse Marchand bruxellois, membre de l'AIEP de 1952 à 1992.</p>		
<p>Signait le plus souvent au crayon (on trouve parfois uniquement ses initiales)</p>		
<p>Robert Blanc Négociant parisien, actif au milieu du XXe siècle.</p>		
<p>Gérard Gilbert Négociant parisien décédé en 1944, expert de la collection Ferrari, dispersée en 1921-25.</p>		
<p>F. Chevalier Cette personne n'existe pas ! Il s'agit d'une invention pure et simple.</p>	<p>Cette personne n'existe pas !</p>	
<p>Emile Pavoille Négociant parisien, actif au milieu du XXe siècle.</p>	<p>On connaît deux cachets différents.</p>  	

La liste n'est (malheureusement) pas exhaustive, il en existe de nombreuses autres...

Alain Jacquart et Vincent Beghin, Timbres-experts.com

Quatre questions à Alain Jacquart

Expert de la maison Calves
(www.timbres-experts.com)



Quelle est l'histoire de la signature Calves ?

La signature a été créée en 1970 par Roger Calves, l'un des plus grands experts de son temps, qui avait été formé à l'école d'un autre grand expert, Aimé Brun, au sortir de la 2^{de} guerre mondiale. Roger Calves a ensuite passé le relais à son fils Christian, ainsi qu'à moi-même. La notoriété dont bénéficie actuellement la signature Calves est le fruit de cette longue histoire.

Quelle est votre spécificité par rapport aux autres experts français ?

D'une part, la maison Calves est la seule où les timbres bénéficient d'un double

regard (celui de Christian et le mien), ce qui garantit la fiabilité de l'expertise. D'autre part, nous sommes les seuls à délivrer, pour chaque timbre expertisé, un certificat numérique qui est ensuite référencé dans une base de données sur Internet.

Quel est l'intérêt de cette base de données pour les collectionneurs ?

S'il souhaite un jour revendre son timbre, il pourra facilement apporter la preuve aux acheteurs que la signature et le certificat sont authentiques : il lui suffira de leur proposer d'aller eux-mêmes le vérifier sur notre site !

Quels sont vos tarifs pour l'expertise d'un timbre ?

Ils vont de 1,40 % à 2 % de la cote, en fonction de l'état du timbre et de sa valeur... sauf lorsque le timbre est faux. Dans ce cas, l'expertise est entièrement gratuite, y compris l'émission du certificat.

Pour faire expertiser vos timbres :

<http://www.timbres-experts.com/pages/expertise-de-timbres>